

COLLECTIF de COORDINATION pour la DÉFENSE de la LIGNE SNCF Agen – Périgueux – Paris

2 Place de la Mairie
47500 MONSEMPRON-LIBOS

Compte-Rendu Assemblée Générale du Samedi 04 Avril 2026

Sont présents :

Yvette LARIVIÈRE, Adjointe au Maire de Monsempron-Libos
Hervé Loxq, Conseiller Municipal de Cuzorn
David GABELIN, Périgord Rail Plus
Nadine VALENTIN, Périgord Rail Plus
Marie-Claire ROSEMBAUM, Adjointe au Maire de Monsempron-Libos
Marie-Hélène SEMIROT, Maire de Blanquefort-sur-Briolance
Frédéric SCHWEDT, Maire de Monbalen
Nadine LAFON, Adjointe au Maire de Lacapelle-Biron
Christian LAPORTE, Maire de Condezaygues
Patrick MANZONI, Adhérent
Hubert OLIVEIRA, Conseiller Municipal
Nadine VIGUOUX, Conseillère Municipale de Penne d'Agenais
Annie ARÈNES, Commission de contrôle
Jean-Jacques ARÈNES, Adhérent
Marie-Noëlle FAURE, Périgord Rail Plus
Emmanuelle CAPO, Maire de Sauveterre-la-Lémance
Daniel LOISY, Adhérent
Caroline TAHAR, Conseillère Municipale de Blanquefort-sur-Briolance

Cédric LABROUE, Adjoint au Maire de Monsempron-Libos
Hervé CALIOT, Adhérent
Michel MASSET, Sénateur de Lot-et-Garonne
Josiane STARCK, Adjointe au Maire de Fumel
Catherine FAUBEL, Conseillère Municipale de Monsempron-Libos
Mesmin BERAGNE, Adhérent
Daniel BORIE, Maire de St-Vite
Jean-Jacques BROUILLET, Maire de Monsempron-Libos
Sophie GARGOWITSH, Conseillère Départementale
Marie COUDERC, Adhérente
Georges COUDERC, Adhérent
Rachel FURINI, Assistante Parlementaire de Monsieur MASSET
Catherine LESPINAS, Adhérente
Gérard PERIER, CGT Cheminots 47
Jacques VALADIÉ, Président d'Honneur
Jean-Pierre JOLLY, Co-Président, Trésorier
Sylviane ARNAC, Co-Présidente
Benjamin BRACHET, Secrétaire, Conseiller Municipal de Monsempron-Libos

Sont excusés :

Christine BONFANTI-DOSSAT, Sénatrice de Lot-et-Garonne
Corinne CONCHOU, Adhérente
Julie HATCHER VIDALLER, Adhérente
Julien BEAUMONT, CGT Cheminots 24
Thierry AUROY-PEYTOUT, Maire de Lamonzie-Saint-Martin
Jacques MASSEY, Adhérent
Jean Michel FLORENTY, Adhérent
Maria GARROUSTE, Adhérente

Pouvoirs :

Gérard BARRIÈRE, Adhérent, ex Président de l'AVUT,
Jean-Pierre VERRIER, Administrateur
Marylène BAGHADOUST, Adhérente
Christiane VALADIÉ, Adhérente
Alain VALADIÉ, Adhérent
Christine VALADIÉ, Adhérente
Julie HATCHER VIDALLER, Adhérente

ORDRE DU JOUR

- Rapport Moral
- Rapport d'Activités
- Rapport Financier
- Mise à jour des statuts de l'association
- Renouvellement du Conseil d'administration, appel à candidatures
- Point sur les récentes interventions et attentes du Collectif :
 - Requête CODELIAPP/Périgord Rail Plus/Confluence Rail Avenir 47 du 6 janvier 2026 auprès de la Région (Alerte baisse des dotations au Conseil Régional, restitution des études préliminaires)
 - Manifestation « Colère des sans train » du 31 janvier à Limoges, Colloque « Trains de nuit » du 8 février (à l'Assemblée Nationale), Amendements sur la future Loi sur le financement des transports (au Sénat le 14 avril)
 - État d'avancement de l'intervention sur la ligne après l'éboulement du 12 février près de Périgueux
 - Rencontre Convergence Nationale Rail/CODELIAPP/Comité Régional Vigilance Ferroviaire avec Jean CASTEX, le 21 avril 2026
 - La ligne Villeneuve/Penne et la polémique « Voie verte »
- Questions Diverses et présentation futur site web

Jean-Pierre JOLLY et Sylviane ARNAC ouvrent la séance à 10h10 et remercient l'assistance pour sa présence nombreuse à cette 33ème Assemblée Générale.

En introduction Jean-Pierre JOLLY fait l'énoncé de l'ordre du jour et commence par le rapport moral, prévu au 1^{er} point.

RAPPORT MORAL

À l'instar de Périgord Rail Plus qui s'est réuni en Assemblée Générale le samedi 30 mars 2026, au Buisson, notre Collectif qui affiche 33 ans d'existence cette année se réunit ce 04 avril 2026 avec toujours cet objectif restant à atteindre : la régénération de la ligne, l'amélioration des horaires, le retour du fret, et aussi, à terme, le retour du train de nuit Agen – Périgueux - Paris, qui était largement plébiscité lorsqu'il circulait quotidiennement. Nombreux sont nos interlocuteurs qui le regrettent.

En premier lieu et au terme de cette année 2025, le constat que nous pouvons établir est celui d'une plus grande mutualisation des actions militantes que notre Collectif mène avec d'autres structures comme la nôtre :

- Nous avons participé à la marche pour la réouverture de la ligne Agen - Auch
- Nous sommes partenaires de Confluence Rail Avenir 47, association créée pour défendre les mobilités sur le Lot-et-Garonne il y a tout juste un an.
- Nous participons aux débats et échanges avec le Comité Régional de Vigilance Ferroviaire de Nouvelle-Aquitaine.
- Nous nous sommes associés à la grande manifestation de Limoges auto-intitulée « Colère des sans trains ».

Nous étions déjà adhérents de Convergence Nationale Rail qui rassemble 150 associations d'usagers comme le CODELIAPP. Son président, Didier Le Reste, est un interlocuteur

reconnu auprès des acteurs et décideurs dans le secteur ferroviaire.

Sur ce point, je rappelle qu'avec la CNR et le Comité régional de Vigilance Ferroviaire, et AngouLim, nous avons été reçus, à notre demande, le 1er avril 2025 par le Préfet de Région (son secrétaire Général et son conseiller chargé de mission mobilités/transports et Infrastructures), assisté de délégués de la Région (François CARRERE), et de la DREAL [Direction Générale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement].

Cette audience a permis d'identifier les Collectifs, nos combats et nos attentes et nos interlocuteurs nous déclaraient que les engagements de l'Etat ne sont pas menacés pour le CPER en cours et que les lignes d'engagement étaient respectées au niveau calendaire.

Dans la foulée, sur l'initiative de Jean-Jacques BROUILLET, Maire de Monsempron Libos, une rencontre s'est tenue à la mairie le 8 avril. Étaient notamment présents Jacky EMON, Conseiller Régional, en charge des TER, et Jean-Luc GARY, Directeur Territorial SNCF Réseau en Nouvelle Aquitaine. Ce dernier nous assurait alors que :

- Si plusieurs lignes sont à régénérer en Nouvelle Aquitaine, des priorités avaient été entérinées pour les deux lignes Périgueux – Brive et Périgueux – Agen.
- Pour les 3 prochaines années de l'actuel CPER (2021-2027), 22 M d'€ de travaux de maintien de performance, pour notre seule ligne, sont programmés sur l'enveloppe totale de 75 M€ dévolue à l'ensemble de la région.

Nous avons participé au comité de ligne annuel qui s'est déroulé le 10 avril au Buisson-de-Cadouin. On notait alors, pour cette session, que le comité était plus tourné vers Périgueux - Agen plutôt que Bordeaux – Sarlat. Nous regrettons toujours l'absence d'un 3ème aller/retour Périgueux ↔ Agen. Cependant des échanges sont prévus avec la Région à ce sujet et celle-ci nous a demandé un argumentaire des modifications envisagées.

La question des fermetures de guichets, brûlante à ce moment, a été vivement dénoncée par Alain CASTANG, Président des maires ruraux de Dordogne.

Nous avons saisi le 26 septembre 2025 la Défenseure des Droits en invoquant une atteinte manifeste au droit à la mobilité, qui constitue une rupture d'égalité d'accès au service public ferroviaire.

Notre collectif a souhaité accroître sa visibilité en tenant un stand ponctuel sur les marchés (fermiers). Nous étions présents sur ceux de Saint-Sylvestre sur Lot, Monsempron-Libos, Laroque-Timbaut et Villefranche-du-Périgord. Ces actions nous ont permis de recruter plus de 35 nouveaux adhérents.

Nous avons également rejoint la plateforme HelloAsso pour proposer l'adhésion en ligne. Enfin, dernière pierre de notre stratégie de relance, 2026 verra l'arrivée de notre nouveau site internet, réalisé par un prestataire spécialisé basé en Lot-et-Garonne.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

RAPPORT D'ACTIVITÉS

7 Février 2025 Débat Public à SAINTES

25 Février 2025 Courrier à François CARRERE sur les dysfonctionnements de fin d'année 2024

10 Mars 2025	Courrier commun Périgord Rail Plus/CODELIAPP à Renaud LAGRAVE sur les alertes de fermetures de guichets
21 Mars 2025	Assemblée Générale du Collectif
1er Avril 2025	Convergence Nationale Rail, le Comité Régional de Vigilance Ferroviaire, Angou'Lim, et le CODELIAPP sont reçus au SGAR de Bordeaux
8 Avril 2025	Rencontre à la Mairie de Monsempron Libos avec SNCF Réseau
10 Avril 2025	Comité de lignes au Buisson de Cadouin
24 Juin 2025	Participation manifestation au CSE SNCF Voyageurs contre les fermetures annoncées de guichets
27 Juin 2025	Conseil Administration CODELIAPP
1er Juillet 2025	Vision Conférence avec Comité Régional de Vigilance Ferroviaire
26 Septembre 2025	Réunion Bureau CODELIAPP à Monsempron-Libos
26 Septembre 2025	Courrier au Défenseur des Droits (A/S maintien guichets de vente)
1er au 4 Octobre 2025	Marche revendicative pour la réouverture de la ligne Agen Auch avec soutien physique du CODELIAPP
29 Octobre 2025	Présentation notre Collectif au marché de Saint-Sylvestre sur Lot
30 Octobre 2025	Présentation notre Collectif au marché de Monsempron-Libos
05 Novembre 2025	Manifestation Ouiautraindenuit à la Gare de Paris-Est
17 Novembre 2025	Réunion Comité Régional Vigilance Ferroviaire
29 Novembre 2025	Présentation de notre Collectif au marché de Villefranche-du-Périgord
05 Décembre 2025	Rencontre avec Guillaume LEPERS, Député de la circonscription
06 Décembre 2025	Conseil Administration CODELIAPP
18 Décembre 2025	Présentation de notre Collectif au marché de Laroque-Timbaut

Le rapport d'activités est adopté à l'unanimité.

RAPPORT FINANCIER

Le solde disponible de notre Collectif s'élevait à 5 335,36€ au 1er décembre 2024 et à 5 621,36€ à la fin de l'exercice au 30 novembre 2025.

Dépenses :

Le CODELIAPP est adhérent de Périgord Rail Plus (14€) et de Radio 4 (50€)
Nous avons également réglé notre cotisation d'assurance auprès de GENERALI (237,52€).
On note également :

- Des frais de déplacement pour se rendre au colloque de Saintes le 7 février, au SGAR à Bordeaux le 1^{er} avril ainsi qu'au comité de ligne au Buisson-de-Cadouin le 10 avril, pour un total de 142,20€.
- L'acquisition de matériel de signalétique pour la visibilité du Collectif (banderole, kakemono roll-up, flyers, autocollants) 516,49€.
- L'acquisition d'un écran de projection pour un montant de 57,79€.
- Depuis cette année, le Crédit agricole facture des frais de tenue de compte d'un montant mensuel de 2€

Recettes :

Des subventions nous ont été accordées par 12 communes (Blanquefort-sur-Briolance, Condezaygues, Cuzorn, Fumel, Monsempron-Libos, Montayral, Penne d'Agenais, Saint-Sylvestre sur Lot, Sauveterre-la-Lémance, Saint-Front-sur-Lémance, Trentels et Villeneuve sur Lot) pour un montant total de 1055€.
Les adhésions au collectif représentent 263€.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

Le budget prévisionnel est ensuite présenté, nous envisageons notamment l'augmentation des dépenses avec l'achat d'un vidéoprojecteur et la réalisation du nouveau site web.
Les recettes envisagées sont également en augmentation des subventions sollicitées auprès de 29 communes et intercommunalités, ainsi qu'aux départements de la Dordogne et de Lot-et-Garonne. Le CODELIAPP bénéficiant d'une réserve de trésorerie, utilisera celle-ci pour financer une partie des dépenses envisagées.
Daniel BORIE, signale que le budget prévisionnel projeté n'est pas conforme, celui-ci ne peut être en déficit, il doit être à l'équilibre. Le budget prévisionnel, en annexe n°1, a été modifié en conséquence.

Le 4^{ème} point, une actualisation de nos statuts (annexe n°2) est proposée à l'assemblée. Les modifications principales consistent au changement du mode de vote (déjà utilisé en pratique), la suppression du statut de membre bienfaiteur et le changement de l'objet de l'association, ce dernier étant très « général ».

Objet actuel :

« Cette association a pour but la défense, l'amélioration et la modernisation du service public SNCF en milieu rural, la représentation des usagers du transport ferroviaire auprès des divers organismes et commissions territoriales. »

Nouvel objet :

« Cette association a pour but la défense, l'amélioration, la promotion et la modernisation de la ligne SNCF Périgueux – Agen, ainsi que ses antennes (Penne – Villeneuve-sur-Lot et Monsempron-Libos – Cahors), la participation au retour de la ligne de nuit Paris – Périgueux – Agen, la représentation des usagers auprès de la SNCF et des institutions. »

Mesmin BERAGNES salue le fait que la défense de Périgueux – Agen soit gravée dans le marbre.

Les nouveaux statuts, intégrant les modifications évoquées et ratifiant le changement d'adresse du siège décidé au dernier conseil d'administration, sont adoptés à l'unanimité.

En 5^{ème} point, le renouvellement du bureau est proposé.

Jean-Pierre VERRIER a fait part de son désir de ne plus faire partie du bureau, mais reste adhérent du CODELIAPP.

Nous le remercions de son engagement depuis de nombreuses années en tant qu'ancien secrétaire et administrateur.

Pierre SIMON, souhaite également se retirer, nous le remercions pour son soutien continu.

Patrick MANZONI, adhérent recruté récemment au marché de Puy-l'Évêque, est candidat pour nous rejoindre en tant qu'administrateur. Il se présente à l'assemblée, retraité SNCF de la conduite, il a récemment quitté la région Parisienne pour Montayral, où il est utilisateur régulier de notre ligne. Il trouve inadmissible que si peu de trains circulent entre Le Buisson et Monsempron-Libos, un 3^{ème} aller-retour devrait à minima être proposé. La ligne pourrait être mise en avant comme itinéraire « bis » pour monter aller à Paris, plus long mais beaucoup moins cher que le TGV.

Sa candidature est adoptée à l'unanimité.

Nous lui souhaitons la bienvenue !

En 6^{ème} point, le CODELIAPP engagé dans « La Colère des Sans-Trains » a transmis aux sénateurs de Lot-et-Garonne et Dordogne une série de 10 amendements écrit par ce collectif. Michel MASSET prend la parole et rappelle le cadre : « Chaque groupe parlementaire propose des amendements en commission, qui donne un avis, tout comme le gouvernement. Les amendements peuvent également être déposés directement en séance d'examen. Les amendements sont défendus en séance pendant 2 minutes par le sénateur déposant, ceux-ci peuvent être cosignés par plusieurs sénateurs. »

M. MASSET indique par la suite qu'il a sélectionné, et déposé le 3 avril, 2 amendements parmi les 10 proposés. Le 1^{er} porte sur la garantie du financement des radiales et transversales de desserte fine du territoire. Le 2^{ème} porte sur les trains de nuit.

Il sera présent au Sénat pendant les 3 jours d'examen, M. TABAROT et/ou M. LEFEBRE devraient être présents au banc des ministres. Il rappelle qu'en septembre la moitié de la Chambre Haute va être renouvelé, un examen du texte doit donc être terminé avant cet échéance pour ne pas voir celui-ci être retardé.

Le sénateur relève dans notre rapport moral le courrier envoyé à la Défenseur des Droits, il salue cette initiative et cet « angle d'attaque ». Étant en charge du budget de la Défenseur des Droits, celui-ci est en contact régulier avec Mme HEDON, il propose son aide dans nos démarches avec elle.

En 7^{ème} point, nous abordons le courrier envoyé à la Région Nouvelle-Aquitaine cosigné avec Périgord Rail Plus (en annexe n°3), celui-ci évoque le financement du réseau suite au vote du budget en décembre et rappelle que nous sommes toujours dans l'attente de la restitution des études préliminaires, prévue pour le 1^{er} semestre de cette année.

La Région n'a pas encore répondu à ce courrier, nous avons donc pris contact avec elle par mail pour obtenir des éléments en vue de notre assemblée générale. Celle-ci nous a transmis la réponse suivante :

- Malgré le sous-investissement chronique de l'Etat dans l'entretien du réseau, la Région a investi plus de 15 millions d'euros de travaux d'urgence sur la période 2020-2026, le tout hors compétence.
- La forte hausse des péages ferroviaires (supposés financer le réseau) ainsi que les importantes coupes budgétaires imposées par l'Etat à la Région, ont conduit le Président Alain ROUSSET à suspendre les travaux d'urgence à compter de 2027 (sur l'ensemble de la Région).
- La Région attend la mise en place d'une ressource dédiée au financement des infrastructures ferroviaires (Loi-cadre issue de la conférence Ambition France Transports, et mission Philizot).
- La restitution des études préliminaires a été reportée par SNCF Réseau au dernier trimestre 2026. Nous vous tiendrons informés. Elles sont bien en cours, il y a des échanges techniques réguliers entre SNCF Réseau et la Région.

Benjamin BRACHET souligne qu'une nouvelle fois, sans sollicitation de notre part, nous n'aurions pas été mis au courant de ce report.

Un adhérent signale qu'un élément lui paraît manquant dans ce courrier, la formule « outil de désenclavement régional » devrait être employée pour qualifier notre axe Périgueux – Agen.

Le 8^{ème} point est l'éboulement récent sur la ligne entre Niversac et Périgueux.

Le bureau revient sur la chronologie de l'évènement, tout d'abord la tempête Nils qui a entraîné la suspension des lignes de Nouvelle-Aquitaine le 12 février, suivi d'une reconnaissance sur Périgueux – Agen les 16 et 17 avril. L'éboulement a été découvert lors de celle-ci et empêchait la reprise des circulations entre Périgueux et Le Buisson.

Les travaux de réparation de l'ouvrage en terre ont débuté 23 février et se sont terminés le 20 mars, suivi d'une reprise de la circulation le 22 mars, la circulation entre Monsempron-Libos et Agen avait quant à elle repris le 18 février.

Seul 1 aller/retour le Buisson ↔ Périgueux en car a été mis en place, jusqu'au 24 février où un aller/retour Monsempron-Libos ↔ Périgueux, en correspondance avec les TER, a été mis en place suite à nos échanges avec la région. Cela restait malgré tout insuffisant, surtout dans le contexte de travaux ayant une date de fin incertaine, nous avons continué nos échanges avec la Région, qui se sont soldés par un échec.

En accord avec Périgord Rail Plus nous avons donc décidé d'envoyer un communiqué à la presse, paru sur Dordogne Libre, Sud-Ouest, ICI Périgord et La Dépêche (voir annexe n°4). Suite à cela SNCF Voyageurs a reconnu officiellement que la desserte de substitution était insuffisante et a ajouté un aller/retour Périgueux ↔ Monsempron-Libos et un aller/retour Périgueux ↔ Le Buisson supplémentaires, jusqu'à la reprise des circulations ferroviaires.

En 9^{ème} point, une rencontre, obtenue par Convergence Nationale Rail, avec Jean Castex devrait avoir lieu courant mai. Cette rencontre rassemblera le CODELIAPP, le Comité Régional de Vigilance Ferroviaire de Nouvelle-Aquitaine, Châtelleraut notre gare notre avenir, Confluence Rail Avenir 47 et AngouLim.

Celle-ci se déroulera lors d'une visite du Président en Limousin et sera l'occasion de porter notre voix au plus haut de la SNCF.

Le CODELIAPP sera représenté par Benjamin BRACHET, chargé d'aborder notre ligne ainsi que les guichets de vente.

10^{ème} point, la ligne Penne – Villeneuve-sur-Lot est évoquée avec la récente parution dans la presse de la protestation des Vergers de Sainte-Sulpice qui doit voir passer sur une de ses parcelles la future voie verte. Leur ferme spécialisée en asiminier est mise en avant et ces exploitants s'offusquent que l'emprise de la voie ferrée ne soit pas plutôt utilisée.

Jean-Pierre JOLLY fait lecture d'un échange avec le Grand Villennois où celui-ci indique :

« Consciente de l'intérêt primordial de la ligne Agen-Périgueux, l'Agglomération est fortement attentive à sa sauvegarde et à son développement.

Le chantier actuel de la voie verte le long du Lot en direction de Rogé progresse rapidement et un premier tronçon sera ouvert dans quelques jours. Cet itinéraire permettra à terme de relier Villeneuve et Penne d'Agenais, offrant ainsi une desserte de la gare via un parcours sécurisé pour les mobilités actives. »

Hervé CALIOT signale la compétitivité de la ligne routière Villeneuve-sur-Lot – Agen, à 2€ de 6h à 23h et ne voit donc pas l'intérêt que pourrait avoir les Villennois pour le retour du train. Jean-Jacques BROUILLET indique que la position de Villeneuve-sur-Lot sur cette voie est forte et qu'il ne faut pas se fermer l'avenir. Nadine VALENTIN rebondit en disant qu'une fois la voie ferrée retirée c'est terminé. Patrick MANZONI soulève que la situation de la ligne est due à son statut d'antenne. Cédric LABROUE termine en rappelant que 2 Passages à Niveau sont bloquants pour la réouverture suite à la directive Bussereau, celle-ci pourrait s'effectuer plutôt par un autocar. Jean-Pierre JOLLY rebondit sur la possibilité de trains légers comme Flexy, hybride rail/route, adapté aux lignes fermées et pouvant sortir de la voie ferrée aux anciens passages à niveau.

En 11^{ème} et dernier point, les questions diverses, où Benjamin BRACHET évoque les dernières nouvelles sur l'ouverture à la concurrence des TER Nouvelle-Aquitaine.

Il rappelle que les lignes de la région sont regroupées en 4 lots. Périgueux – Agen fait partie du lot B rassemblant les lignes de Dordogne (sauf Bordeaux – Bergerac – Sarlat) et de l'ex-Limousin.

Le lot A (ex Poitou-Charentes) est en cours d'attribution, Alain ROUSSET a annoncé le 2 avril dernier que SNCF Voyageurs Terre Atlantique est le candidat pressenti pour son exploitation. La prochaine étape est la publication de l'appel d'offres pour le lot B, qui devrait intervenir cet été.

Il évoque ensuite le remplacement des distributeurs de billets actuels sur la région, celle-ci a souhaité se désengager du système SNCF en créant son système propre MODALIS. Ce nouvel automate, plus moderne que les actuels avec un écran tactile, a commencé à être déployé en test dans quelques gares. Nous avons pu constater que ceux-ci n'acceptent que le paiement par carte bancaire, là où les anciens permettent de payer également en espèces. Ce nouvel automate devrait être à terme être mis en place dans des gares actuellement dépourvues, sur notre ligne sont concernées Penne, Les Eyzies et Le Buisson. Nous craignons que ce distributeur soit pour ces 3 gares présenté comme une solution de « substitution » au guichet.

Il ne faut pas réduire les guichetiers à des distributeurs de titre de transport, ceux-ci assurent des missions non comptables comme l'après-vente, les renseignements ou la prise en charge des personnes en situation de handicap.

Gérard PERIER signale que ces automates sont adaptés pour les ventes « simples », pas pour des ventes plus complexes et cite en exemple le trajet Toulouse – Lyon.

Benjamin BRACHET abonde sur le fait que ces automates restent limités à la vente des TER Nouvelle-Aquitaine. Les guichets assurent toutes les ventes : TER des autres régions, INTERCITÉS, TGV et International.

Jean-Jacques BROUILLET appelle à ne pas rester sur cette posture défensive et qu'il faudra proposer d'autres missions afin de pérenniser les espaces de vente.

Pour terminer les questions diverses est évoqué l'adhésion à l'association Club TGV Gare d'Agen. Les participants s'accordent à dire que celle-ci est nécessaire pour ne pas être tenus à l'écart de cette LGV et être partie prenante, malgré le coût (180€). L'association est pilotée par deux anciens sénateurs, possédant un réseau utile pour faire entendre notre voix.

Jean-Pierre JOLLY et Sylviane ARNAC lèvent la séance à 12h10, l'ordre du jour étant épuisé, remercient les participants pour leur présence et les invite à partager le pot de l'amitié.

À l'issue de cette Assemblée Générale il est décidé :

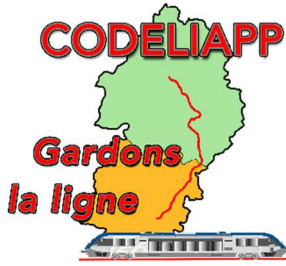
- D'enclencher les démarches de modification des statuts et du bureau.
- D'adhérer à Club TGV Gare d'Agen.
- De poursuivre la modernisation de l'association pour se renforcer.

Benjamin BRACHET
Secrétaire



Budget Prévisionnel **CODELIAPP**

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Fournitures de bureau	200 €	Cotisations	300 €
Vidéoprojecteur	550 €	Subventions 25 Communes	1 750 €
Assurance	235 €	Subventions 4 Intercommunalités	500 €
Impressions	100 €	Subvention Département de Lot-et-Garonne	150 €
Site web, communication	1 500 €	Subvention Département de la Dordogne	150 €
Déplacements	500 €	Fonds propres Association	680 €
Réceptions	350 €		
Affranchissements	30 €		
Cotisations CNR, PRP+, Radio 4	65 €		
Total	3 530 €	Total	3 530 €
Trésorerie disponible en début d'exercice			5 622 €



**COLLECTIF de COORDINATION pour la DÉFENSE
de la LIGNE SNCF Agen – Périgueux – Paris**

2 Place de la Mairie
47500 MONSEMPRON-LIBOS

STATUTS D'ASSOCIATION

DECLARÉE SOUS LE REGIME DE LA LOI DU 1ER JUILLET 1901 ET DU DÉCRET DU 16 AOÛT 1901

Article 1

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi de 1901 ayant pour Titre : CODELIAPP

COLLECTIF DE COORDINATION POUR LA DÉFENSE DE LA LIGNE SNCF AGEN-
PERIGUEUX-PARIS

Article 2

Cette association a pour but la défense, l'amélioration, la promotion et la modernisation de la ligne SNCF Périgueux – Agen, ainsi que ses antennes (Penne – Villeneuve-sur-Lot et Monsempron-Libos – Cahors), la participation au retour de la ligne de nuit Paris – Périgueux – Agen, la représentation des usagers auprès de la SNCF et des institutions.

Article 3

Siège Social

Le siège social est fixé : Mairie de MONSEMPRON-LIBOS, 2 Place de la Mairie,
47500 MONSEMPRON-LIBOS

Il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration, la ratification par l'Assemblée Générale sera nécessaire.

Article 4

L'association se compose de :

- a) Membres d'honneur
- b) Membres actifs

Article 5

Sont membres d'honneur, ceux qui ont rendu des services signalés à l'association ; ils sont dispensés de cotisations.

Sont membres actifs, ceux qui ont pris l'engagement de verser annuellement une cotisation de 5 euros, fixée chaque année par l'Assemblée Générale

Toute cotisation pourra être rachetée moyennant le paiement d'une somme minima égale à deux fois son montant annuel, sans que ta somme globale puisse dépasser 15 euros (1).

(1) Le rachat des cotisations est limité à 15 euros par l'article 6- 1° de la loi du 1er juillet 1901 modifié par la loi n° 48.1001 du 23 juin 1948.

Article 6

Radiations

La qualité de membre se perd par :

- a) la démission
- b) le décès
- c) la radiation prononcée par le Conseil d'Administration pour non-paiement de la cotisation ou pour motif grave, l'intéressé ayant été invité par lettre recommandée à se présenter devant le Bureau pour fournir des explications.

Article 7

Les ressources de l'association comprennent :

- 1) le montant des cotisations,
- 2) les subventions de l'état, des départements, des intercommunalités et des communes.

Article 8

- Conseil d'Administration -

L'association est dirigée par un Conseil de membres élus pour 3 années par l'assemblée générale. Les membres sont rééligibles.

Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres, à main levée, un bureau composé de :

- 1) un président ou plusieurs co-présidents,

- 2) un ou plusieurs vice-présidents, si besoin est,
- 3) un secrétaire et, s'il y a lieu, un secrétaire adjoint,
- 4) un trésorier, et, si besoin est, un trésorier adjoint.

Le Conseil étant renouvelé chaque année par moitié, la première année, les membres sortants sont désignés par le sort. En cas de vacances, le Conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Article 9

Réunion du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit au moins une fois tous les 6 mois, sur convocation du président, ou sur demande du quart de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Tout membre du Conseil qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives pourra être considéré comme démissionnaire.

Nul ne peut faire partie du Conseil s'il n'est pas majeur.

Article 10

L'Assemblée Générale ordinaire comprend tous les membres de l'association à quelque titre qu'ils y soient affiliés. L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année au 1^{er} trimestre.

Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par les soins du secrétaire, l'ordre du jour est fixé sur les convocations.

Le président, assisté des membres du comité, préside l'assemblée et expose la situation morale de l'association.

Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'Assemblée, il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au remplacement à main levée des membres du conseil sortants.

Ne devront être traités, lors de l'assemblée générale, que les questions soumises à l'ordre du jour (2).

(2) - Il est prudent de fixer les conditions du quorum, et de la majorité pour la validation des délibérations de l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire.

Article 11

Assemblée générale extraordinaire

Si besoin est, ou sur demande de la moitié plus un des membres inscrits, le président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, suivant les formalités prévues par l'article 10.

Article 12

Règlement intérieur

Un règlement intérieur peut être établi par le Conseil d'administration qui le fait approuver par l'assemblée générale.

Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

Article 13

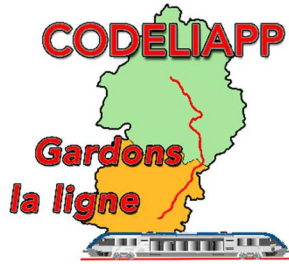
En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des membres présents, à l'assemblée générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

Le 04 Avril 2026

ARNAC Sylviane
Co-Présidente

JOLLY Jean-Pierre
Co-Président, Trésorier

BRACHET Benjamin
Secrétaire



Monsieur ROUSSET Alain
Président du Conseil Régional
Hôtel de Région
14 Rue François de Sourdis
33077 BORDEAUX CEDEX

Monsempron-Libos, le 06 Janvier 2026

Monsieur le Président,

Nos associations, CODELIAPP et Périgord Rail Plus se battent conjointement pour l'avenir de Périgueux – Agen depuis plus de 30 ans, à ce courrier nous sommes rejoints par le CRA 47, nouvellement créée et défendant les mobilités sur le Lot-et-Garonne.

Nous avons été alertés par des élus sur la potentielle baisse de dotations du Conseil Régional en 2026, celle-ci s'est confirmée lors du vote du budget à la séance plénière du 18 décembre dernier.

Cette baisse a pour conséquence le gel de l'enveloppe dédiée aux travaux dits de « Maintien de Performance » (PEDIFER) servant à garantir la continuité du fonctionnement de plusieurs lignes en Nouvelle-Aquitaine.

Notre ligne Périgueux – Agen est bien évidemment concernée par cette enveloppe. Ces travaux sont essentiels dans l'attente de sa régénération qui est notre combat. Ces travaux sont nécessaires pour que les TER Nouvelle-Aquitaine que vous financez puissent continuer à circuler.

Ces travaux, enfin, sont primordiaux pour éviter une suspension de la circulation qui, comme vous le savez, complique ensuite le retour des trains. Vous en faites le même constat que nous, amer, entre Saillat-Chassenon et Angoulême

La Région finance également la future LGV, dite GPSO. Si nous n'opposons pas celle-ci aux lignes du quotidien, en revanche nous ne souhaitons pas que celle-ci se fasse au détriment de notre ligne. Ligne qui sera amenée à l'alimenter par des liaisons Périgueux – Le Buisson – Monsempron-Libos – Agen – Agen TGV, telles que reprises dans l'API publié le 04 juillet dernier.

Nous profitons de ce courrier pour vous rappeler que la restitution des études préliminaires à la régénération de notre ligne est toujours prévue au 1^{er} semestre 2026, mais sans date précise à notre connaissance. Nous souhaiterions donc obtenir l'assurance que celles-ci sont toujours bien programmées à cette échéance et si une date est arrêtée, que nous en soyons informés.

Enfin, une fois cette échéance passée, il sera nécessaire de mettre en place un comité de pilotage, où nous sommes prêts à vous formuler des propositions, et que des financements soient fléchés sur le prochain CPER (2028/2032), afin de pérenniser et moderniser cet axe essentiel à nos territoires.

Dans l'attente de votre réponse nous restons à votre disposition et vous adressons, Monsieur le Président, nos plus sincères salutations.

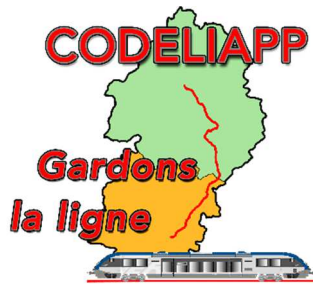
Les Co-Présidents du CODELIAPP
Sylviane ARNAC et Jean-Pierre JOLLY

Le Président de Périgord Rail Plus
Jean-François MARTINET

Le Président de CRA 47
Francis PORTES

Copie à :

- Monsieur EMON Jacky, Conseiller Régional en charge des TER



Communiqué de Presse du Lundi 02 Mars 2026

Depuis le 12 février la ligne Périgueux – Agen est coupée suite à la tempête Nils, la circulation a repris, partiellement, entre Monsempron-Libos et Agen le 18 février.

Ce n'est pas le cas entre Monsempron-Libos et Périgueux, en cause un éboulement découvert à l'entrée de la ville, coupant la circulation entre Périgueux et Niversac.

SNCF Réseau n'annonce pas de délai de rétablissement officiel pour le moment.

Très peu de cars de substitution sont mis en place entre Périgueux et Monsempron-Libos. Le pire est pour Belvès, Villefranche-du Périgord et Sauveterre-la-Lémance qui n'ont vu qu'une poignée de ces autocars, certains jours seulement. Puis, à notre demande, un aller-retour a été mis en place. Le droit à la mobilité dans ces territoires est-il optionnel ?

La ligne Périgueux – Brive, concernée également par cet éboulement, voit la mise en place de trains jusqu'à Niversac avec correspondance par la route depuis/vers Périgueux, ce qui est possible pour cette ligne doit également l'être pour la nôtre. À défaut, que les trains soient amorcés depuis la gare de Le Buisson jusqu'à Agen.

Nos associations demandent à SNCF Voyageurs, sous autorité organisatrice de la Région Nouvelle-Aquitaine, qu'une desserte décente pour nos territoires soit mise en place pendant cette interruption. Et que le dispositif « Garantie Fiabilité » soit bien appliqué pour les voyageurs abonnés.

Le Périgord et le Lot-et-Garonne ont le droit d'être reliés.

Contacts Presse

Collectif de Coordination pour la Défense de la Ligne SNCF Agen – Périgueux – Paris

- Jean-Pierre JOLLY
06 31 30 78 44 – codeliapp@gmail.com

Périgord Rail Plus

- Nadine VALENTIN
06 30 37 60 76 – perigordrailplus@gmail.com